

MAIRIE DE SAUSSEY

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 FEVRIER 2025

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents :

Nombre de conseillers votants :

Par suite d'une convocation en date du 06 février 2025, les membres composant le conseil municipal de Saussey se sont réunis, à la mairie le 13 février 2025 à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Philippe d'Anterroches, Maire. Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le Conseil municipal a à nouveau été convoqué le 20 février 2025 à 20H30 par convocation en date du 14 février 2025.

Sont présents : Philippe d'ANTERROCHES, Bruno ROBIN, Thierry LEGRAVEREND, Cécile GUERIN, Evelyne LEPERCHOIS, Rémi DE SAINT JORES, Pascal POUILLAIN, le conseil municipal pouvant délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum conformément à l'article L2121-17 du CGCT.

Absent ayant donné procuration : -

Absents excusés : Nolwen BEVAN, Serge LEHERICEY, Philippe PACILLY.

Absent : -

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Rémi DE SAINT JORES est désigné pour remplir cette fonction.

Ordre du Jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Point sur les travaux,
- Préparation du budget 2025
- Devis pour, l'entretien des espaces verts pour l'année 2025,
- Travaux de l'église,
- Adressage : délibération sur la dénomination des voies
- Dossiers d'urbanisme,
- Comptes-rendus réunions,
- Questions diverses.

Préparation du budget 2025

Le Conseil Municipal fait le point sur les travaux de voirie et sur les bâtiments communaux à prévoir en 2025.

DELIBERATION N° 2025-0005 : Délibération de dénomination de voies

L'établissement d'un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies), en perspective d'une meilleure identification des voies, lieux-dits, habitations et lieux d'intérêts revêt un intérêt majeur. Il facilite à la fois l'intervention des services de secours et la gestion des livraisons et du courrier. Par ailleurs, l'adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en facilitant la localisation de 100% des foyers ou locaux professionnels et en permettant ainsi un raccordement à la fibre optique pour tous les citoyens.

Lors de sa séance du 07/07/2022, le conseil municipal a autorisé l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination et du numérotage des voies.

Le travail engagé depuis a abouti à l'établissement d'une liste de propositions de dénomination des voies communales. Cette dernière étant laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même, il vous est proposé de vous positionner sur ces propositions.

Vu, le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-30, modifié par la loi 3DS du 21 février 2022,

MAIRIE DE SAUSSEY

Vu La délibération n°35 du 07/07/2025, par laquelle le conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'adopter et de valider les dénominations des voies suivantes et les modifications de numérotation :
 - la rue des Fours à Chaux devient route de Beaucoudray avec les n° 1 et 3 et 2 à 6

 - la rue du Mont devient le Chemin du Mont

- Les dénominations déjà existantes restent inchangées : Argences, Chemin de Beaucoudray, Chemin de Chantereine, Chemin de la Belletière, Chemin de la Boujaudrie, Chemin de la Hervurie, Chemin de la Michellerie, Chemin de la Moinerie, Chemin de la Planche, Chemin de la Tourvillerie, Chemin de Montrocq, Chemin des Campagnes, Chemin des Landes, Chemin du Bas de Saussey, Chemin du Cassin, Chemin du Catelier, Chemin du Haut Claquet, Chemin du Plessis, La Belletière, La Herrerie, Place de la Mairie, Route de Cérences, Route de Coutances, Route de Hyenville, Route de la Brasardière, Route de la France, Route de la Malfiance, Route de l'Hullerie, Route de Montpinchon, Route des Radins, Route du Mont Rainfer, Rue de la Coleterie, Rue de l'Eglise, Rue du Manoir, Rue du Stade, Rue Heurtaux, Rue Marcel Pagnol. Seuls quelques numéros sont changés ou ajoutés à savoir :
 - *route des Radins* :
 - le n°13 devient le n°5
 - le n° 15 devient le n° 7
 - le n° 17 devient le n°9
 - le n°19 devient le n°11
 - le n°21 devient le n°13
 - le n° 14 devient le 4
 - le n°16 devient le 6
 - *rue de la Coleterie* :
 - le n°6 devient le n°8
 - le n° 7 devient le n°1
 - le n° 8 devient le n°10
 - le n° 10 devient le n°12
 - le n° 12 devient le n°14
 - le n°13 devient le n°6
 - le n°15 rue de la Coleterie devient le n° 8 chemin du Mont
 - *rue Marcel Pagnol* :
 - le n°1 bis devient le 3
 - le n°3 devient le 5
 - *Chemin du Bas de Saussey*
 - le n°11 devient le n°10
 - le n°13 devient le n°8
 - le n°15 devient le n°6
 - *Chemin de la Michellerie*
 - ajout du n°6
 - *Route du Mont Rainfer*
 - ajout des n° 40 et 42
 - *Route de Montpinchon*
 - ajout du n° 17 et du n° 19
 - *Chemin de Chantereine*
 - le n° 1 devient le 19 route de Montpinchon
 - le n° 3 devient le n°1

DELIBERATION N° 2025-0006 : DEVIS POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – ANNEE 2025.

Le devis de l'entreprise Judicaël Van Bosterhautd de Quettreville sur Sienna pour l'entretien des espaces verts est présenté et s'établit ainsi pour l'année 2025 :

MAIRIE DE SAUSSEY

Travaux	Quantité	Montant
Entretien station	9 passages	1 440,00 €
Entretien salle des associations + abords terrain de tennis + chemin de Beaucoudray	18 passages	1 710,00 €
Entretien rond-point du Meslier	12 passages	510,00 €
MONTANT TOTAL		3 660,00 €


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Accepte le devis de l'entreprise Judicaël Van Bosterhault de Quetteville sur Sienne pour l'année 2025. La facturation se fera au nombre de passages.
- Autorise Monsieur le Maire à le signer.

Dossiers d'urbanisme

Le Conseil Municipal prend connaissance de d'une demande de déclaration préalable.

N° de la délibération	Intitulé	Code Matière	Intitulé Nomenclature ACTES niveau 1	Intitulé Nomenclature ACTES niveau 2
2025-005	Délibération de dénomination de voies	1.1	Commande Publique	Marchés publics
2025-006	Devis pour l'entretien des espaces verts – année 2025.	2.2	Urbanisme	Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Le Président de séance	Philippe d'Anterroches	
La Secrétaire de Séance	Bruno ROBIN	